

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION DE LA PROTECTION SOCIALE

84/416 du 30/4/84
DECRET N° /MPS.DGTFP.DS.DAV.D12.
12, portant promotion au titre de
l'année 1978 de Monsieur TATY Jean
Louis, Administrateur des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I, des SGP
(Administration Générale).

LE MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/SAS :

D.G.B.

D.C.T.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MT du 9.5.62 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/MT du 5.7.62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le
statut des cadres de la catégorie A, des services Administra-
tifs et Financiers ;
(/u le décret n° 65/170/MT du 25.8.65 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/MT du 5.7.62
fixant les échelles salariales individuelles des fonctionnaires de
la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 79/151 du 4.4.1979 portant
nomination de Monsieur TATY Jean Louis, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 17.12.1980 portant
affectation des services des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/016 du 26.1.1981 portant
décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux
interims des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomina-
tion d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 84/415 MPS.DGTFP.DS.DAV.D12. du 30/4/84
, portant inscription au tableau d'avancement au
titre de l'année 1978 de Monsieur TATY Jean Louis, Adminis-
trateur des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SGP
(Administration Générale).

D. G. T. A. :

ARTICLE 1er. - Monsieur TAY J. Louis, Administrateur de 1^{er} échelon des cadres de la catégorie A, hier rattaché des S.A.F. (Administration Générale), en services au Département de la Propagande du District de Brazzaville, est promu au 2^o échelon de son grade au titre de 1^{er} janvier 1978 sur compter du 30.09.1978.
ACC = néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde pour compter du 01.01.1984, sera enregistré, publié au JORHC et sera imprimé pendant où besoin sera. /-

Brazzaville, le 30 Avril 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

- Colonel Louis SILVAIN GOMBO -

Le Ministre des Finances,

- Bernard COLEO LANGE -

- Itihi Ouséoumba L. ROUMBOU -

REPARTITION :

JORHC.....	1
DETR/DEF.....	3
D.G.B.....	2
D.G.P.....	2
DOCTA.....	3
MINISTRE.....	1
D.P.I.....	1
SEC./DC.....	2